

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

Strasbourg, 19 mai 2016

MONEYVAL(2016)12

**COMITÉ D'EXPERTS SUR L'ÉVALUATION DES MESURES
DE LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT DES CAPITAUX
ET LE FINANCEMENT DU TERRORISME**

MONEYVAL

50^e RÉUNION PLÉNIÈRE
Strasbourg, 12-15 avril 2016

RAPPORT DE RÉUNION

MÉMORANDUM

Etabli par le Secrétariat de MONEYVAL

Résumé général

Pendant sa 50^e réunion plénière, tenue à Strasbourg du 12 au 15 avril 2016, le Comité MONEYVAL :

- a entendu les allocutions liminaires de Mme Gabriella Battaini-Dragoni, Secrétaire Générale adjointe du Conseil de l'Europe, et de M. David Lewis, Secrétaire exécutif du Groupe d'action financière (GAFI) ;
- a adopté le rapport d'évaluation mutuelle du cinquième cycle sur la Serbie, a placé le pays sous procédure de suivi renforcé et l'a invité à faire rapport en mai 2017 ;
- a pris note du rapport de suivi présenté par la Croatie et a invité le pays à remettre un nouveau rapport de suivi à la 52^e réunion plénière, en décembre 2016, en l'encourageant à demander de sortir du processus de suivi régulier ;
- a pris note du premier rapport de conformité de la République tchèque, puis a décidé d'appliquer l'étape 2 des procédures de conformité renforcée de MONEYVAL et a invité le pays à présenter un nouveau rapport de conformité en septembre 2016 ;
- a pris note du premier rapport de conformité du Monténégro et a demandé au pays de présenter un nouveau rapport de suivi à la 51^e Plénière en septembre 2016 pour décider s'il faut ou non appliquer l'étape 2 des procédures de conformité renforcée de MONEYVAL ;
- a pris note du rapport de suivi présenté par la Lituanie et a invité le pays à remettre un nouveau rapport de suivi à la 52^e réunion plénière, en décembre 2016, en l'encourageant à demander de sortir de la procédure de suivi régulier ;
- a pris note du rapport de suivi présenté par la République slovaque et a invité le pays à remettre un nouveau rapport de suivi à la 52^e réunion plénière, en décembre 2016, en l'encourageant à demander ensuite de sortir de la procédure de suivi régulier ;
- a pris note du rapport de suivi présenté par la Pologne et a invité le pays à remettre un nouveau rapport de suivi à la 52^e réunion plénière, en décembre 2016 ;
- a pris note du premier rapport de suivi régulier de la Roumanie et a demandé au pays de faire rapport en mai 2017 et de tenir la Plénière informée dans l'intervalle lors du tour de table ;
- a pris note du rapport de suivi accéléré de « l'ex-République yougoslave de Macédoine » et a demandé au pays de présenter un rapport de suivi accéléré supplémentaire à la 52^e réunion plénière, en décembre 2016 ;
- a pris note du rapport intérimaire de la République de Moldova et a invité le pays à demander de sortir de la procédure de suivi régulier en décembre 2016 et à remettre un bref rapport intérimaire à la 51^e Plénière, en septembre 2016 ;
- a adopté une procédure de suivi spéciale pour les juridictions soumises à l'évaluation de MONEYVAL dans lesquelles l'Initiative d'établissement de faits en matière de financement du terrorisme lancée par le GAFI a relevé des problèmes majeurs pour conférer un caractère pénal à l'infraction de financement du terrorisme ;
- a adopté une nouvelle proposition pour rationaliser les Règles de procédure de son quatrième cycle ;
- a modifié les Règles de procédure de son cinquième cycle pour les conformer et les adapter aux changements apportés récemment aux « Procédures du quatrième cycle d'évaluations mutuelle LAB/CFT du GAFI » et aux « Processus et procédures consolidés d'évaluations mutuelles et de suivi du GAFI (procédures universelles) » ;
- a adopté de nouvelles Règles de procédure pour son Groupe de travail sur les évaluations, à ajouter en annexe aux Règles de procédure du cinquième cycle de MONEYVAL ;
- a organisé une séance matinale spéciale sur le financement du terrorisme, au cours de laquelle M. Michael Lauber, procureur général de la Suisse, a prononcé une allocution liminaire, pour marquer la 50^e réunion plénière de MONEYVAL.

Le Comité d'experts sur l'évaluation des mesures de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (MONEYVAL) a tenu sa 50^e réunion plénière du 12 au 15 avril 2016, à Strasbourg, sous la présidence de M. Daniel Thelesklaf (Liechtenstein). L'ordre du jour de la réunion et la liste des participants figurent aux annexes I et III.

Premier jour : mardi 12 avril 2016

Point 1 de l'ordre du jour – Ouverture de la réunion plénière

1. Le Président, M. Daniel Thelesklaf, ouvre la réunion. A son initiative, la Plénière observe une minute de silence en hommage aux victimes des récents attentats terroristes.

1.1 Communication de Mme Gabriella Battaini-Dragoni, Secrétaire Générale adjointe du Conseil de l'Europe

2. Le Président souhaite la bienvenue à Mme Gabriella Battaini-Dragoni, Secrétaire Générale adjointe du Conseil de l'Europe, qui insiste sur le fait qu' « au cours des vingt dernières années, MONEYVAL est devenu un acteur de renommée mondiale dans la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme ». Elle ajoute que MONEYVAL est l'organe régional de type GAFI le plus expérimenté en matière d'évaluations mutuelles donnant lieu à des interprétations cohérentes et précises des normes GAFI dans la région européenne. Elle déclare que « le Conseil de l'Europe a pris des mesures importantes au cours de l'année passée pour aider ses États membres à lutter contre l'extrémisme violent », précisant que les actions de MONEYVAL visant à intensifier les mesures de lutte contre le financement du terrorisme « ajoutent une valeur considérable à l'ensemble de travaux en cours ».

1.2 Communication de M. David Lewis, Secrétaire exécutif du Groupe d'action financière (GAFI)

3. Le Président souhaite la bienvenue à M. David Lewis, Secrétaire exécutif du Groupe d'action financière (GAFI). Dans son intervention, M. Lewis attire l'attention sur le rôle essentiel de MONEYVAL dans le réseau mondial de LAB/CFT : c'est « l'un des organes régionaux de type GAFI les plus anciens et les plus forts du réseau mondial », qui montre « l'exemple à suivre pour tous ». M. Lewis ajoute que « MONEYVAL est le seul organe régional de type GAFI à réaliser deux cycles d'évaluation au titre de la méthodologie définie en 2004 par le GAFI et le premier organe de ce type qui commence à évaluer l'efficacité ».

4. Les deux principales interventions citées aux paragraphes 2 et 3 de ce rapport sont publiées en intégralité sur le site internet de MONEYVAL.

Point 2 de l'ordre du jour – Adoption de l'ordre du jour

5. Le Comité adopte l'ordre du jour tel que diffusé (voir à l'annexe I).

Point 3 de l'ordre du jour – Informations communiquées par le Président

3.1 Correspondance du Président

6. La Plénière est informée de la correspondance du Président avec les pays et territoires soumis à l'évaluation de MONEYVAL depuis la 49^e réunion plénière, qui a eu lieu en décembre 2015.

Point 4 de l'ordre du jour – Informations communiquées par le Secrétariat

7. Le Secrétaire exécutif informe la Plénière que M. Lalo LALICIC (administrateur), M. Andrew LE BRUN (détaché en qualité d'administrateur de la Commission des services financiers de Jersey) et Mme Anne VAN ES (assistante de programme) ont rejoint le secrétariat de MONEYVAL en février. Il présente ces nouveaux collègues puis informe la Plénière de la procédure en cours afin de pourvoir le poste créé récemment au Secrétariat de MONEYVAL.

8. Concernant la résolution CM/Res(2015)26 du Comité des Ministres sur l'évaluation du territoire britannique d'outre-mer de Gibraltar par MONEYVAL (14 octobre 2015), le Secrétaire exécutif informe la Plénière qu'après consultation des autorités du territoire d'outre-mer, du GAFI et du Bureau de MONEYVAL, une visite aura lieu au titre du cinquième cycle d'évaluation durant les trois premières années suivant l'adhésion de la nouvelle juridiction à MONEYVAL, conformément aux règles du GAFI pour les nouveaux membres. La Plénière décide que le territoire d'outre-mer britannique de Gibraltar devrait être intégré par la suite dans le programme d'évaluations pour 2018. Il ne sera donc plus nécessaire d'organiser une visite dite « exploratoire », comme il était envisagé au départ.
9. Le Secrétaire exécutif rend compte de la réunion plénière du GAFI tenue en février 2016, en particulier de l'initiative d'établissement de faits sur le financement du terrorisme, en cours actuellement et qui va faire l'objet d'une discussion plus tard au cours de la réunion. Le Secrétaire exécutif rend compte également des derniers changements en date apportés aux normes du GAFI, notamment en lien avec la Recommandation 5 et sa note interprétative, et des changements apportés récemment aux Règles de procédure et procédures universelles du GAFI. Les Règles de procédure pour le cinquième cycle de MONEYVAL doivent être ajustées en conséquence de ces changements ; le Secrétariat a déjà déposé une proposition pour ce faire à examiner par la Plénière au titre du point 7 de l'ordre du jour. Le Secrétaire exécutif informe en outre la Plénière qu'un membre de MONEYVAL (Israël) a obtenu le statut d'observateur auprès du GAFI sur décision de la Plénière du GAFI en février.
10. Concernant la prochaine formation d'évaluateurs de MONEYVAL aux normes et à la méthodologie du cinquième cycle, le Secrétaire exécutif annonce que celle-ci aura lieu à Jérusalem du 31 mai au 3 juin 2016. Il encourage les délégations qui ne l'ont pas encore fait à s'y inscrire et remercie chaleureusement la délégation d'Israël de s'être proposée pour accueillir la formation.
11. En raison de changements apportés aux « Processus et procédures consolidés d'évaluations mutuelles et de suivi (procédures universelles) » du GAFI en février 2016, la durée minimum entre la visite sur place et la discussion sur le rapport d'évaluation mutuelle a été rallongée. Par souci de conformité avec cette nouvelle procédure, le Secrétaire exécutif informe le Comité que la première réunion plénière de 2017 aura lieu exceptionnellement du 30 mai au 2 juin 2017.
12. La Plénière a été informée que le Président et le Secrétaire exécutif présenteraient la rapport annuel au Comité des Ministres le 6 juillet 2016 conformément au Statut de MONEYVAL.
13. Le Secrétaire exécutif informe la Plénière que M. John Ringguth, ancien Secrétaire exécutif de MONEYVAL, a été nommé officiellement expert scientifique par le Directeur de la Direction de la société de l'information et de la lutte contre la criminalité.

Point 5 de l'ordre du jour – Procédures de conformité renforcée

5.1 Rapport de la République tchèque dans le cadre de l'étape 1 de la procédure de conformité renforcée

14. A la suite de la décision de la Plénière de septembre 2015, compte tenu de l'absence de progrès liés aux Recommandations 1, 3 et 35 et à la Recommandation spéciale II, la République tchèque est placée sous procédure de suivi renforcées et l'étape 1 est appliquée. Il est demandé au pays de présenter son premier rapport de conformité en avril 2016. Les participants à la réunion plénière de MONEYVAL conviennent que la principale lacune qui sous-tend la Recommandation 1 persiste, tandis que les défaillances liées à la Recommandation spéciale II et à la Recommandation 35 se maintiennent à un niveau équivalent à « partiellement conforme ».

Décision prise

15. En raison des maigres progrès réalisés quant aux recommandations susmentionnées, en particulier la Recommandation spéciale II, et compte tenu du fait que le rapport du quatrième cycle d'évaluation mutuelle remonte à 2012, la Plénière décide d'appliquer l'étape 2 des procédures de conformité renforcée de MONEYVAL. Une mission de haut niveau aura lieu en

République tchèque les 8 et 9 juin 2016 pour rencontrer les ministres et hauts représentants concernés. La Plénière invite la République tchèque à remettre un nouveau rapport de conformité en septembre 2016.

5.2 Rapport du Monténégro dans le cadre de l'étape 1 de la procédure de conformité renforcée

16. A la 47^e réunion plénière de MONEYVAL, qui a eu lieu en avril 2015, l'étape 1 de la procédure de conformité renforcée a été appliquée au Monténégro. Il est demandé au pays de présenter un rapport d'ici avril 2016 sur les progrès réalisés et les mesures prises pour combler les lacunes qui sous-tendent chacune des recommandations du GAFI notées « PC » ou « NC » dans son rapport du quatrième cycle. Le Secrétariat indique que les autorités ont bien progressé dans certains domaines, notamment, avec la création d'un bureau spécial du procureur pour rationaliser les enquêtes et poursuites concernant les infractions de blanchiment de capitaux et de terrorisme. Toutefois, des carences persistent malgré l'introduction de la loi sur la saisie et la confiscation pour étendre les circonstances dans lesquelles l'entraide juridique peut être proposée, et des modifications ont été apportées à la loi sur la responsabilité pénale de personnes morales et à la loi sur la LAB/CFT. Des modifications au Code pénal sont prévues pour combler les lacunes en matière d'infractions de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme mais ne seront pas adoptées au Parlement avant le premier trimestre 2017. D'importantes défaillances persistent en outre dans la mise en œuvre de la RCSNU 1267 au Monténégro ; plus important encore, la RCSNU 1373 n'y a toujours pas été mise en œuvre. Les amendements aux lois administrées par la Banque centrale et la Commission des opérations de bourse pour conférer à ces deux entités des pouvoirs supplémentaires et empêcher que des institutions financières ne soient détenues ou ne tombent sous le contrôle d'éléments criminels, mais aussi pour faciliter la coopération internationale, sont en bonne voie mais n'entreront pas en vigueur avant un certain temps. D'autres changements à la législation LAB/CFT demeurent nécessaires, notamment l'extension de son application aux clients qui sont en fait des constructions juridiques, pour doter la CRF (en sa capacité de contrôleur) de pouvoirs de surveillance supplémentaires et pour remédier aux lacunes mises en lumière par le signalement de soupçons de blanchiment de capitaux ou de financement du terrorisme.
17. La Plénière reconnaît que, même si des progrès ont été accomplis dans un certain nombre de domaines, il faut s'employer surtout à combler les lacunes restantes, en particulier celles concernant le gel provisoire des avoirs des terroristes. Il semble important d'envoyer un message fort aux membres de MONEYVAL, voulant que tout nouveau retard dans la mise en œuvre des résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU n'est plus acceptable. La Plénière note que, puisqu'une assistance technique sera fournie aux autorités, le Comité devra assurer la liaison avec d'autres parties du Conseil.

Décision prise

18. La Plénière demande au Monténégro de présenter un nouveau rapport de suivi à la 51^e réunion plénière en septembre 2016 afin de montrer que des mesures opportunes sont prises pour combler les lacunes restantes. Faute de progrès significatifs d'ici le 1^{er} septembre 2016, portant au minimum sur trois éléments, la Plénière sera invitée à appliquer l'étape 2 des procédures de conformité renforcée en septembre. Les trois éléments sont les suivants : (i) la mise en œuvre pleine et entière de l'ancienne Recommandation spéciale III ; (ii) l'engagement du ou des ministres compétents à donner la priorité à la présentation d'amendements législatifs au Parlement ; et (iii) sur la base de cet engagement, l'établissement d'un calendrier (précoce) révisé pour l'adoption d'amendements législatifs évoqués dans l'analyse écrite.

Point 6 de l'ordre du jour – Quatrième cycle de suivi : demande de la Lituanie de ne plus faire l'objet du suivi régulier

19. Le rapport du quatrième cycle d'évaluation de la Lituanie a été adopté en 2012. Le pays a été soumis à un suivi régulier, et des procédures de conformité renforcée lui ont été appliquées. Depuis lors, la Lituanie a présenté trois rapports de conformité (en avril et septembre 2014 et en avril 2015, lorsque l'étape 1 des procédures de conformité renforcée a été levée). Le pays est invité à faire rapport en avril 2016 et à demander de sortir de la procédure de suivi régulier.

20. La Plénière note que la Lituanie a pris des mesures positives pour remédier à de nombreuses lacunes identifiées en lien avec les cadres juridiques mettant en œuvre les recommandations clés et les recommandations essentielles ayant reçu la notation « PC » dans le REM de 2012. Le devoir de vigilance et le système de signalement BC/FT ne sont pas encore pleinement conformes aux normes cependant, et, compte tenu des menaces de financement du terrorisme auxquelles la communauté internationale doit faire face, l'absence de progrès visant à garantir qu'un mécanisme effectif est en place au titre de la RS III pour geler immédiatement et automatiquement les avoirs terroristes demeure préoccupante. De nouveaux progrès sont donc souhaitables concernant trois recommandations essentielles et une recommandation clé.

Décision prise

21. La Plénière considère par conséquent que la Lituanie n'est pas encore en position de sortir de la procédure de suivi régulier. Des progrès supplémentaires doivent être accomplis, en particulier au regard des recommandations R 5, R 13/RS IV et RS III. La Plénière demande à la Lituanie de remettre un nouveau rapport de progrès et de demander à sortir de la procédure de suivi régulier au plus tard à la 51^e réunion plénière, en décembre 2016.

Point 7 de l'ordre du jour – Discussion et adoption du projet de Règles de procédure du Groupe de travail sur les évaluations

22. A la 49^e réunion plénière de MONEYVAL (décembre 2015), il a été décidé que le Groupe de travail sur les évaluations aurait ses propres Règles de procédure, qui seraient ajoutées au cinquième cycle d'évaluations mutuelles de MONEYVAL. Sur la base d'une proposition du Secrétariat (communiquée au Bureau et aux co-Présidents du Groupe de travail sur les évaluations et modifiée par ces derniers), la Plénière examine le projet de Règles de procédure et adopte la proposition avec quelques changements mineurs. Elle décide que la proposition sera ajoutée à l'annexe 5 des Règles de procédure du cinquième cycle de MONEYVAL.

Point 8 de l'ordre du jour – Discussion sur la modification des Règles de procédure pour le quatrième cycle d'évaluations mutuelles

23. Le Secrétariat présente une proposition qui a été élaborée avec le Président et examinée avec le Bureau pour rationaliser le reste de la procédure de suivi du quatrième cycle de MONEYVAL, en vue de créer des capacités supplémentaires pour le cinquième cycle. Cette proposition entend aussi faire en sorte que la pression soit maintenue (et intensifiée, le cas échéant) pour garantir que les juridictions évaluées par MONEYVAL disposent de systèmes efficaces de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme et respectent les normes internationales pertinentes. On considère en outre que cette pression accrue peut aider les pays à mieux se préparer à leur cinquième cycle d'évaluation.

24. La Plénière adopte la proposition, que l'on peut résumer en gros comme suit (la nouvelle procédure est décrite en détail dans la Règle 13 révisée des Règles de procédure pour le quatrième cycle, consultables sur le site internet de MONEYVAL) : il est attendu des Etats ou territoires auparavant soumis à la procédure d'actualisation tous les deux ans qu'ils signalent régulièrement tout événement pertinent à la Plénière lors du tour de table de MONEYVAL. Les Etats ou les territoires qui étaient auparavant soumis à un suivi régulier ou renforcé feront toujours l'objet d'un processus de suivi rationalisé. Ils devront faire rapport à la Plénière, s'ils ne l'ont pas déjà fait au titre de la précédente procédure de suivi, dans un délai de deux ans après l'adoption du REM du quatrième cycle. Pour ces rapports, le Secrétariat ne sera pas tenu de préparer une analyse. Les Etats ou les territoires qui restent soumis à la procédure de suivi rationalisée doivent demander leur sortie de cette procédure au plus tard quatre ans après l'adoption du REM du quatrième cycle. La Plénière les encourage à déposer leur demande de sortie plus tôt. Si l'État ou le territoire a pris des mesures suffisantes pour sortir de la procédure de suivi, la Plénière lui demandera de faire rapport régulièrement sur tout événement pertinent par la procédure du tour de table de MONEYVAL. Si l'État ou le territoire n'a pas pris les mesures suffisantes pour sortir de la procédure de suivi, la Plénière décidera d'appliquer des procédures de conformité renforcée au titre de la Règle 14.

25. La Plénière adapte en outre, par souci de cohérence, les dispositions correspondantes de la Règle 17 des Règles de procédure pour le quatrième cycle en matière de publication.
26. La Plénière décide de poursuivre l'examen lors de futures sessions plénières des rapports de suivi qu'il a été demandé aux Etats et territoires de présenter avant la fin de la 50^e réunion plénière (12-15 avril 2016). Pour ces rapports, les formalités qui étaient applicables auparavant au titre de l'ancienne Règle 13, et figurent désormais à l'Annexe E des Règles de procédure pour le quatrième cycle, s'appliqueront respectivement. Si les ressources le permettent, le Secrétariat peut, à sa discrétion, préparer une analyse à joindre à ces rapports.

Points 9 à 11 de l'ordre du jour – Informations sur des initiatives LAB/CFT menées dans des Etats et territoires membres de MONEYVAL (tour de table) et au niveau de l'Union européenne et d'autres structures

27. La Plénière organise un tour de table sur les développements récents de la LAB//CFT dans ses pays et territoires membres (pour plus d'informations sur le tour de table, voir le document MONEYVAL-Plénière 50(2016)INF13 du 4 janvier 2016). Elle est informée en outre d'initiatives récentes de la Commission européenne, du Groupe Egmont, du Groupe Eurasie de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (EAG), du Groupe d'action financière (GAFI), du Groupe des Superviseurs des centres financiers internationaux (GIFCS), de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDD) et de la Banque mondiale.
28. Le Président encourage la Plénière à étudier des possibilités de rationaliser la procédure de tour de table à l'avenir, par exemple, en consacrant l'une des trois réunions plénières annuelles à un groupe particulier de pays ou un domaine particulier (par exemple, des questions d'ordre juridique, répressif ou financier). Les délégations sont invitées à faire parvenir toute contribution utile au Secrétariat.

Deuxième jour : mercredi 13 avril 2016

Points 12 et 13 de l'ordre du jour – Discussion sur le rapport du cinquième cycle d'évaluation mutuelle de la Serbie

29. Le Président rappelle à la Plénière la procédure de formulation de questions clés tirées des commentaires adressés par des délégations et leur révision après la discussion du Groupe de travail sur les évaluations. Il insiste sur le fait que les échanges de la Plénière doivent se concentrer sur les principales questions révisées. Le Président remercie les délégations qui font des commentaires et souligne l'importance des contributions des délégations pour les échanges et l'adoption du REM. Les délégations sont vivement encouragées à transmettre des commentaires. Le Secrétariat présente l'équipe d'évaluation et donne un bref aperçu des principales constatations et des mesures prioritaires formulées par cette équipe. L'un des co-Présidents du Groupe de travail sur les évaluations rend compte des décisions prises par le Groupe et des échanges sur chaque question clé. Les principales questions et décisions prises par la Plénière en lien avec ces questions clés se présentent comme suit :
30. Question clé 1 – Résultat immédiat 1 : une délégation demande si la Serbie comprend pleinement les risques de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme auxquels elle est exposée, au vu des préoccupations concernant les évaluations nationales des risques formulées par l'équipe d'évaluation. Un abaissement de la note au niveau d'efficacité « faible » est proposé à cet égard. Le co-Président informe la Plénière que l'équipe d'évaluation et la Serbie ont clarifié au Groupe de travail sur les évaluations que la Serbie comprenait les risques de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme sur son territoire, et que sa compréhension des risques n'avait cessé d'évoluer depuis l'adoption des évaluations nationales des risques. Le Groupe de travail sur les évaluations convient qu'au moment d'évaluer la compréhension des risques du pays, il faut tenir compte de l'évaluation nationale des risques mais surtout de la compréhension effective des risques par les autorités concernées. La Plénière se range aux conclusions du Groupe de travail sur les évaluations et ne soutient pas la proposition d'abaisser la notation.

31. Question clé 2 – Résultat immédiat 6 : le co-Président du Groupe de travail sur les évaluations présente à la Plénière les différentes questions secondaires et les résultats des échanges du Groupe de travail sur les évaluations. Premièrement, la conclusion de l'équipe d'évaluation selon laquelle les services répressifs sollicitent excessivement la CRF pour obtenir des informations financières est source d'inquiétudes. Les évaluateurs ont conclu qu'il s'agissait d'une pratique courante au stade des enquêtes préliminaires dans le cadre d'affaires relevant du pénal afin d'obtenir des informations financières plus rapidement en évitant la procédure plus longue établie dans la procédure pénale. Le Groupe de travail sur les évaluations propose de réviser les mesures recommandées pour inviter clairement les autorités serbes à mettre en place des mesures incitant leurs services répressifs à adopter une approche plus équilibrée lorsqu'ils demandent des informations à la CRF. La Plénière approuve cette proposition. L'expert scientifique demande des clarifications pour savoir si le fait que la CRF doive rechercher des informations à la demande de services répressifs ne crée pas une situation dans laquelle cette cellule mène, dans la pratique, des enquêtes risquant de poser des problèmes de légalité. L'évaluateur clarifie que la procédure suivie est pleinement conforme à la législation en vigueur et que les informations obtenues par le biais de la CRF restent, par nature, des renseignements. La Plénière partage l'avis de l'évaluateur selon lequel il n'est pas question ici de légalité, mais plutôt de savoir si cette activité ne surcharge pas les services répressifs. La Plénière échange ensuite sur la fréquence de cette pratique et sur son incidence sur les travaux de la CRF. Elle conclut qu'il n'est pas nécessaire de modifier le rapport, la Serbie estimant que cela ne pose pas de problème pour les travaux de ladite cellule et puisque, dans certains cas, les services répressifs ont vus leurs demandes de renseignements rejetées.
32. Une deuxième question secondaire porte sur une demande de clarifications pour déterminer si les renseignements financiers sont sollicités effectivement dans le cadre de procédures pénales. Le co-Président du Groupe de travail sur les évaluations informe la Plénière qu'en conséquence de la discussion du Groupe de travail sur les évaluations, l'évaluateur a proposé des modifications au rapport d'évaluations mutuelles. La nature de ces modifications est descriptive et fournit davantage de précisions et des exemples de cas qui prouvent le recours aux renseignements financiers lors d'enquêtes pénales. La Plénière approuve le texte révisé.
33. Les deux derniers points secondaires ont trait à l'impact du Protocole d'accord entre le Bureau du procureur et la CRF sur l'indépendance des travaux de la CRF et à la question de savoir si les limitations de l'accès de la CRF à certaines informations ont une incidence sur l'efficacité globale de ses travaux et justifieraient un abaissement de la note à un niveau d'efficacité « faible ». Le Groupe de travail sur les évaluations estime que l'accord de coopération entre les deux entités a des aspects positifs et potentiellement négatifs et convient que le rapport devrait traduire cela plus clairement. Le co-Président du Groupe de travail sur les évaluations présente à la Plénière les clarifications proposées à cet égard par l'évaluateur. Le Groupe de travail sur les évaluations décide que les deux questions ne suffisent pas à justifier un abaissement de la notation. La Plénière confirme cette décision.
34. Question clé 3 – Résultat immédiat 8 : le co-Président du Groupe de travail sur les évaluations rend compte de la discussion de ce Groupe sur l'efficacité globale du dispositif de confiscation en Serbie et, de fait, sur la question de savoir si la notation « modérée » est appropriée. Il résume la description complémentaire faite par l'évaluateur de la réussite de la Serbie à cet égard dans plusieurs cas et propose des modifications au texte du REM qui reflètent davantage l'efficacité du système. La Serbie présente les réalisations en matière de saisie et de confiscation au cours de la période visée par l'évaluation en Plénière, soulignant que même si elles sont liées en grande partie à un cas majeur impliquant d'importantes valeurs, des mesures provisoires ont été appliquées dans plusieurs autres cas. La Plénière convient que le rapport doit être modifié de manière à traduire davantage l'efficacité du régime de confiscation, qui a été prouvée à plusieurs reprises, et non à une seule et unique occasion. La Plénière convient également que la notation « modéré » est appropriée.
35. Question clé 4 – Résultat immédiat 9 et Recommandation 5 : le co-Président rend compte de la discussion du Groupe de travail sur les évaluations concernant la Recommandation 5 et de la conclusion que la notation « LC » doit être maintenue. Il souligne à cet égard que la notation découle des commentaires fournis par le GAFI en sa qualité d'entité examinatrice. Au cours de la Plénière, certaines délégations demandent si la notation « modéré » pour le Résultat immédiat 9

est appropriée vu qu'aucun de ses principaux points n'a été traité en totalité. Elles soulignent en outre que des enquêtes financières devraient être menées systématiquement dans chaque affaire de terrorisme quelle que soit la valeur des fonds en jeu et suggèrent qu'une mesure recommandée soit formulée à cet égard. La Serbie présente en détail les activités qu'elle mène pour identifier, évaluer et atténuer les risques de financement du terrorisme, en particulier les activités d'un groupe de travail permanent sur les questions de terrorisme et de financement du terrorisme. Des clarifications supplémentaires sont fournies concernant des affaires de financement du terrorisme en cours. L'équipe d'évaluation convient d'inclure des clarifications supplémentaires dans le rapport et confirme son point de vue que la notation est adéquate. Plusieurs autres délégations indiquent que l'évaluation de l'évaluateur devrait prévaloir et s'opposent à la proposition d'abaissement de la notation. Une délégation d'observateurs rappelle que l'accent doit porter sur la compréhension réelle des propres risques du pays, et pas seulement sur l'évaluation nationale des risques, et que les mesures concrètes prises par le pays doivent primer sur la nécessité d'avoir une stratégie écrite de lutte contre le terrorisme. Une autre délégation souligne que l'absence de poursuites et de condamnations ne justifie pas en soi une notation « faible ». Le GAFI salue la proposition de modifier le rapport de manière à étayer et justifier davantage la notation. L'équipe d'évaluation propose en outre de réviser les mesures recommandées, d'insister plus avant sur l'importance de mener systématiquement des enquêtes sur le financement du terrorisme et d'élaborer une stratégie complète de lutte contre le terrorisme et le financement du terrorisme. Elle suggère d'inclure plus de détails dans le rapport sur la compréhension du risque de la Serbie et sur les cas concrets de financement du terrorisme. La Plénière se dit satisfaite des changements proposés et convient que la notation devrait rester modérée.

36. Question clé 5 – Résultat immédiat 4 et Recommandation 10 : le co-Président rend compte de cette question clé, de la discussion connexe du Groupe de travail sur les évaluations et des changements proposés pour le rapport. La Plénière est informée que le Groupe de travail sur les évaluations a décidé d'abaisser à « PC » la notation concernant la Recommandation 10. Les changements apportés au texte et à la notation sont acceptés par la Plénière. L'expert scientifique demande des clarifications sur la qualité d'identification des bénéficiaires effectifs, soulignant en particulier l'intérêt de cette question dans le contexte d'un pays qui s'en remet principalement au signalement d'entités pour l'identification des bénéficiaires effectifs. L'accent porte en particulier sur la question de savoir si les entités soumises à l'obligation de signalement se reposent exagérément sur les renseignements figurant dans le registre des personnes morales. L'évaluateur explique en détail la procédure que suivent les entités soumises à l'obligation de signalement en Serbie, en particulier les banques. Il explique qu'elles obtiennent les renseignements du registre des personnes morales dans un premier temps, mais cherchent ensuite des renseignements complémentaires, notamment des documents internes ou des informations auprès de sources ouvertes. La Serbie confirme ce point. La Plénière est satisfaite de l'explication fournie par l'équipe d'évaluation.
37. Question clé 6 – Résultat immédiat 3 et Recommandation 27 : une délégation demande si la notation « LC » pour la Recommandation 27 est appropriée, en particulier compte tenu des préoccupations liées aux pouvoirs de sanction des autorités de contrôle. La Plénière ne partage pas ce point de vue. Concernant le Résultat immédiat 3, plusieurs délégations accueillent favorablement les changements apportés par l'évaluateur à la suite de la discussion du Groupe de travail sur les évaluations, mais observent qu'il faut assurer la cohérence entre les rapports de MONEYVAL et suggèrent d'abaisser la notation à « faible ». L'évaluateur rappelle son point de vue selon lequel la notation « modéré » est appropriée et souligne que les situations des pays ne devraient pas être comparées les unes aux autres mais plutôt mesurées à l'aune des normes du GAFI. Le Président insiste sur le fait que les situations des pays ne devraient pas être facilement comparables, en particulier dans le cinquième cycle, vu l'importance donnée au risque. Cet avis est partagé par une autre délégation. Faute de consensus en Plénière, la notation reste « modéré ».
38. Question clé 7 – Résultat immédiat 5 et Recommandation 25 : la Plénière est informée qu'en conséquence de la discussion du Groupe de travail sur les évaluations, une mesure recommandée en lien avec le Résultat immédiat 5 a été modifiée pour inviter la Serbie à examiner les questions de vulnérabilité des personnes morales aux utilisations abusives potentielles à des fins de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme, mais aussi les dispositions

juridiques. Le co-Président du Groupe de travail sur les évaluations rend compte de la discussion concernant la Recommandation 25 et invite les délégations à faire part de leur avis concernant l'applicabilité des critères 25.2, 25.3 et 25.7 aux pays qui ne reconnaissent pas les trusts. La Plénière est informée en outre de la décision du Groupe de travail sur les évaluations d'abaisser la notation « PC ». La Serbie souligne à cet égard que les trusts ne peuvent être établis sur son territoire et qu'ils ne figurent pas parmi les clients d'entités déclarantes. Les seuls trusts qui existent en Serbie relèvent d'entités juridiques qui sont clientes de banques, ce qui est très rare. Une délégation est d'avis que le critère 25.7 ne devrait pas être applicable dans les pays qui ne reconnaissent pas les trusts puisqu'il n'existe pas de régime dont la violation peut être sanctionnée ; les obligations à cet égard sont déjà prises en compte dans la Recommandation 22. Le GAFI précise que les obligations de vigilance spécifique et les obligations assurant la disponibilité des informations sur les bénéficiaires effectifs doivent être prises en compte séparément. Le GAFI clarifie que la Recommandation 25 dans son ensemble s'applique à toutes les juridictions, qu'elles reconnaissent ou non les trusts. Les trusts étant reconnus dans le droit international, la Recommandation 25 s'applique à tout pays qui reconnaît leur existence en vertu du droit étranger et n'interdit pas à ses citoyens de prendre part aux activités de trusts étrangers ni à ses entreprises et professions non financières désignées d'établir des accords juridiques en vertu du droit étranger. La Plénière convient que le rapport doit être modifié en accord avec l'interprétation présentée par le GAFI. Elle confirme en outre la décision du Groupe de travail sur les évaluations d'abaisser la notation à « PC ».

39. Autres questions – Recommandation 24 : concernant le critère 24.12, l'expert scientifique observe que les prête-noms ne sont pas tenus en Serbie de révéler qu'ils agissent en tant que tels et suggère que cela soit pris en compte dans le rapport. Une délégation partage cet avis et propose d'abaisser la notation à « PC », du fait de cette inquiétude, et de suivre les changements apportés à la Recommandation 10. Concernant l'effet cascade de la Recommandation 10 sur les Recommandations 24 et 25, le GAFI précise que, dans la mesure où ses normes permettent aux pays d'utiliser des informations détenues par des institutions financières pour garantir la disponibilité d'informations sur les bénéficiaires effectifs, dans les pays qui optent pour cette approche, la conformité avec la Recommandation 10 a une incidence directe sur la conformité avec les Recommandations 24 et 25. La Plénière examine si le critère 24.12 s'applique uniquement aux prête-noms professionnels ou à toute personne agissant comme tel dans la pratique. Une délégation et l'expert scientifique sont d'avis que les pays devraient mettre en place des dispositions exigeant la déclaration du statut de prête-nom de toute personne agissant à ce titre, tandis que d'autres délégations partagent l'avis que cette exigence ne s'applique qu'aux pays qui légitimement explicitement les activités de prête-noms. L'évaluateur soutient ce dernier avis, tout en reconnaissant le caractère matériel de la question dans le contexte de la Serbie, identifiée comme récurrente dans les typologies. Il suggère de formuler une recommandation pour que la Serbie interdise explicitement les prête-noms ou établisse l'obligation de divulguer des informations. La Serbie souligne que la transparence est favorisée en outre par le fait que toute personne morale est tenue d'avoir un compte bancaire et que les prête-noms ne sont pas autorisés explicitement dans sa législation. Faute de clarifications disponibles sur l'interprétation des normes du GAFI, la Plénière conclut que la rédaction du rapport et la notation resteront inchangées.

Décision prise

40. La Plénière adopte le REM et son résumé concernant la Serbie pour le cinquième cycle, avec les modifications convenues et sous réserve des modifications rédactionnelles correspondantes. Le Président note que la Serbie a un niveau « faible » ou « modéré » d'efficacité pour tous les résultats immédiats et doit par conséquent faire l'objet d'un suivi renforcé, conformément aux Règles de procédure 21 et 23 du cinquième cycle de MONEYVAL. La Serbie est invitée à faire rapport en mai 2017 sur les progrès réalisés.

Point 14 de l'ordre du jour – Suivi du quatrième cycle : suivi intermédiaire de la Croatie

41. Le Secrétariat présente son analyse du deuxième rapport de suivi de la Croatie.
42. Concernant l'incrimination du blanchiment de capitaux, la définition de « biens » a été mise en adéquation avec la définition du glossaire du GAFI. Cela étant, des questions techniques restent à

traiter concernant l'étendue des biens faisant l'objet de l'infraction de blanchiment de capitaux. Les autorités signalent que des modifications ont été rédigées pour mettre en œuvre les recommandations du REM du quatrième cycle en lien avec des mesures provisoires et de confiscation. Ces modifications se trouvent au stade de la consultation publique et ont été transmises pour examen aux ministères et tribunaux compétents et au bureau du procureur. Elles n'ont pas encore été communiquées cependant aux fins du présent examen.

43. Les autorités indiquent qu'à la suite de l'adhésion de la Croatie à l'Union européenne le 1^{er} juillet 2013, les mécanismes de gel sont appliqués selon la législation communautaire. Certaines lacunes identifiées dans le rapport d'évaluation mutuelle du quatrième cycle seront comblées par l'application des mécanismes de l'Union européenne ; toutefois, des préoccupations persistent quant à savoir si la Croatie est en position de geler, d'une part, les fonds contrôlés indirectement par des personnes désignées, d'autre part, les fonds intra-Union européenne. L'absence de progrès pour remédier aux défaillances des mesures préventives est due principalement au fait que des modifications considérables ne seront apportées qu'une fois la quatrième directive UE de lutte contre le blanchiment de capitaux adoptée. Les autorités croates ont constitué un groupe de travail sur l'harmonisation de la législation croate en matière de LAB/FT avec cette directive. Aucun projet de texte n'a été communiqué cependant aux fins du présent examen. Certaines défaillances liées à la Recommandation 23 semblent persister.

Décision prise

44. La Plénière invite la Croatie à remettre un nouveau rapport de suivi intérimaire à la 52^e réunion plénière, qui aura lieu en décembre 2016. La Plénière sera alors en position de prendre une décision sur d'autres procédures de suivi à appliquer.

Point 15 de l'ordre du jour – Quatrième cycle de suivi : rapport de suivi intérimaire de la République de Moldova

45. D'après les résultats de la discussion concernant le premier rapport de suivi, qui a eu lieu en décembre 2014, la Plénière a considéré que la République de Moldova progressait de manière satisfaisante, mais qu'il était encore trop tôt pour envisager de la sortir du processus de suivi régulier. Il a été demandé au pays de remettre un rapport de progrès à la 49^e réunion plénière, qui s'est tenue en décembre 2015.
46. Après la décision de la 49^e réunion plénière, la République de Moldova a été encouragée à demander de sortir du processus de suivi en décembre 2016. Dans l'intervalle, le pays a été invité à continuer à rendre compte régulièrement à la Plénière des progrès réalisés en lien avec les recommandations clés et les recommandations essentielles au moyen de rapports intérimaires à remettre en vue de la 50^e réunion plénière, en avril 2016, et de la 51^e réunion plénière, en septembre 2016.
47. Les participants à la 50^e réunion plénière de MONEYVAL observent que les mesures législatives que la République de Moldova prend actuellement pour combler des lacunes en lien avec des recommandations clés et des recommandations essentielles (R 5, R 13, R 23, RS I, RS III et RS IV) semblent être en bonne voie.

Décision prise

48. La Plénière invite la République de Moldova à demander de sortir du processus de suivi régulier en décembre 2016 et à remettre un bref rapport intérimaire en vue de la 51^e réunion plénière, qui aura lieu en septembre 2016, pour l'informer de tous progrès réalisés.

Point 16 de l'ordre du jour – Quatrième cycle de suivi : demande de la République slovaque de sortir du suivi régulier

49. Le Secrétariat présente son analyse de la demande de la République slovaque de sortir du suivi régulier au titre du quatrième cycle. Concernant l'incrimination du blanchiment de capitaux, la définition modifiée d' « objet » est conforme aux recommandations du GAFI ; en outre, l'infraction de blanchiment de capitaux s'étend aux produits indirects du crime. Le Secrétariat souligne qu'en dépit de lacunes persistantes, le pays se conforme largement à la R 1.
50. Le pays a comblé les lacunes concernant l'obligation de rendre compte à la CRF lorsqu'une entité soumise à l'obligation de signalement soupçonne ou a des motifs raisonnables de soupçonner que des fonds sont liés au terrorisme ou en rapport avec le terrorisme ou qu'ils vont servir au terrorisme, à des actes terroristes ou à des organisations terroristes ou aux personnes qui financent le terrorisme. Des mesures suffisantes ont été prises au titre de la Recommandation 13 et de la Recommandation spéciale IV, à considérer comme largement conformes (ou équivalent). Concernant la Recommandation spéciale II, l'article 419 modifié du Code pénal englobe le financement des activités quotidiennes de terroristes à titre individuel. Les lacunes liées au financement des actes définis dans les traités annexés à la Convention de lutte contre le financement du terrorisme existent toujours. Malgré la persistance de certains dysfonctionnements, les amendements semblent traiter pour l'essentiel les défaillances techniques identifiées dans le REM du quatrième cycle.
51. Les autorités slovaques ont pris de nouvelles mesures pour améliorer les dispositions juridiques relatives aux mesures provisoires et à la confiscation. Certaines défaillances techniques persistent cependant. Depuis 2012, la CRF de la Slovaquie est incorporée dans la structure organisationnelle de l'Agence nationale des renseignements du Présidium des forces de police comme cellule indépendante et bénéficie, à ce titre, d'une position plus centrale. Toutefois, aucune garantie formelle n'a été mise en place pour assurer l'indépendance opérationnelle et l'autonomie de la CRF. Il apparaît que celle-ci ne concentre pas suffisamment ses activités sur le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, qui devraient être la priorité, mais tient compte de toutes les infractions pénales de la même manière.
52. Concernant la Recommandation spéciale III, les lacunes n'ont pas été comblées en ce qui concerne la modification en temps utile de listes publiées au titre de la RCSNU 1267, les mécanismes d'examen de demandes de gel d'actifs émanant d'autres pays, et le gel d'actifs en cas de contrôle ou de possessions d'actifs.

Décision prise

53. La Plénière invite la République slovaque à remettre un nouveau rapport de suivi à la 52^e réunion plénière, en décembre 2016, et encourage le pays à demander de sortir du processus de suivi régulier en décembre 2016. La Plénière sera alors en position de prendre une décision sur d'autres procédures de suivi à appliquer.

Point 17 de l'ordre du jour – Quatrième cycle de suivi : premier rapport de suivi régulier de la Roumanie

54. Le quatrième REM de la Roumanie a été adopté en avril 2014. Le pays a été soumis à la procédure de suivi régulier et il lui a été demandé de fournir, au plus tard deux ans après l'adoption du rapport, des informations sur les mesures qu'il a prises pour tenir compte des facteurs et combler les lacunes observés dans le REM. Il est encouragé à demander de sortir de la procédure de suivi dans les trois ans suivant l'adoption du REM de quatrième cycle ou très peu de temps après.
55. Il ressort de l'analyse du Secrétariat que la Roumanie a peu progressé depuis l'adoption du REM. L'évaluation nationale des risques n'a pas été réalisée et de grandes inquiétudes persistent quant

à la plupart des conclusions du REM concernant des recommandations clés et des recommandations essentielles. Des progrès concrets ont été notés uniquement en lien avec la Recommandation spéciale II. Des initiatives ont été prises en conséquence des engagements et des obligations du pays au regard de la quatrième directive LAB/CFT (n° 849/2015) ; en particulier, un groupe de travail a été créé au niveau de l'Office national pour la prévention et le contrôle du blanchiment de capitaux, avec pour mission de rédiger une loi « *visant à transposer les dispositions de la Directive n° 849/2015 du Parlement européen et de la Directive 2006/70/CE du Conseil et de la Commission ainsi que les recommandations du Comité Moneyval du Conseil de l'Europe formulées au titre de son quatrième cycle d'évaluations* ». L'achèvement de ces réformes est prévu pour début 2017.

Décision prise

56. Compte tenu des délais prévus pour les réformes en cours et des faits importants en 2016 (élections générales) dans le pays, la délégation roumaine propose de remettre un rapport de suivi intérimaire en avril 2017. Ce rapport sera établi en parallèle de la demande du pays de sortir de la procédure de suivi. La Plénière accepte cette proposition et invite la Roumanie à remettre un rapport de suivi intérimaire en avril 2017. Elle indique qu'une mise à jour détaillée sur les réformes législatives en cours sera communiquée dans l'intervalle lors du tour de table.

Point 18 de l'ordre du jour – Propositions de mettre en adéquation les Règles de procédure pour le cinquième cycle d'évaluations mutuelles de MONEYVAL avec les « Procédures modifiées du quatrième cycle d'évaluations mutuelles LAB/CFT » du GAFI et ses « Processus et procédures consolidés d'évaluations mutuelles et de suivi (procédures universelles) »

57. Le Secrétaire exécutif rappelle que les « Procédures du quatrième cycle d'évaluations mutuelles LAB/CFT » du GAFI ont été modifiées à la Plénière du GAFI, en octobre 2015 ; cette dernière avait modifié avant cela ses « Processus et procédures consolidés d'évaluations mutuelles et de suivi (procédures universelles) » en février 2016. Les deux documents révisés nécessitant des modifications correspondantes aux Règles de procédure du cinquième cycle de MONEYVAL, la Plénière étudie une proposition du Secrétariat pour harmoniser ses règles avec les changements apportés au niveau du GAFI et les y adapter. Elle adopte la proposition avec quelques modifications mineures et décide d'ajouter un élément à la Règle 9, paragraphe 3, selon lequel le Président et le Secrétaire exécutif doivent être informés par les délégations de toute préoccupation dans le dispositif global de LAB/CFT qui leur est liée.

Point 19 de l'ordre du jour – Quatrième cycle de suivi : suivi intérimaire de la Pologne

58. Le Secrétariat présente son analyse du troisième rapport de suivi de la Pologne. Concernant la criminalisation du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme, le Secrétariat souligne que, même si les modifications au Code pénal entrées en vigueur le 13 février 2016 comblent certaines lacunes relevées dans le REM du quatrième cycle, plusieurs dysfonctionnements techniques significatifs persistent.

59. Le Secrétariat est d'avis que les projets de lois révisant le système de confiscation communiqués par les autorités polonaises ne sont pas totalement conformes à la méthodologie du GAFI, même si les autorités ont lancé formellement des consultations sur une proposition de loi. Ces dernières n'ont signalé aucune modification législative visant à combler les lacunes du système de gel des avoirs du terrorisme. Le Secrétariat indique que, bien que la quatrième directive UE de lutte contre le blanchiment de capitaux ait été adoptée dans l'intervalle, aucun projet de texte n'a encore été communiqué pour examen en vue de combler les lacunes observées dans le REM du quatrième cycle concernant des mesures préventives et des exigences de signalement de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme. Comme les autorités l'ont indiqué, le ministère des Finances prépare actuellement un projet de loi. D'après le programme de travail des comités du Conseil des ministres de la Pologne, le projet de loi doit être examiné jusque fin août 2016.

Décision prise

60. Les progrès réalisés depuis l'adoption du rapport d'évaluation mutuelle du quatrième cycle en avril 2013 étant semble-t-il limités, la Plénière invite la Pologne à remettre un nouveau rapport de suivi intérimaire à la 52^e réunion plénière, en décembre 2016. La Plénière sera alors en position de prendre une décision sur d'autres procédures de suivi à appliquer.

Point 20 de l'ordre du jour – Quatrième cycle de suivi : deuxième rapport de suivi accéléré de « l'ex-République de Macédoine »

61. Après l'adoption du REM du quatrième cycle en avril 2014, « l'ex-République yougoslave de Macédoine » a été soumise à un suivi régulier et priée de présenter un rapport de manière accélérée en avril 2015.

62. En avril 2015, la Plénière a reconnu les progrès réalisés par « l'ex-République yougoslave de Macédoine » au niveau des mesures de prévention (R 5), avec l'introduction de la nouvelle loi sur la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. A la suite de la discussion Plénière, le pays a été prié d'adopter ces amendements ainsi que des amendements à la loi régissant le gel des avoirs des terroristes, aussi rapidement que possible. La Plénière a demandé que le pays remette un nouveau rapport de suivi accéléré à sa 50^e réunion, en avril 2016.

63. Il est convenu à la 50^e réunion plénière que « l'ex-République yougoslave de Macédoine » a réalisé des progrès pour combler les lacunes soulignées dans les RS I, II, IV et V. La Plénière appelle instamment « l'ex-République yougoslave de Macédoine » à faire entrer en vigueur, dès que possible, les amendements apportés à la loi régissant le gel des avoirs des terroristes et à améliorer le régime de contrôle.

Décision prise

64. La Plénière invite « l'ex-République yougoslave de Macédoine » à présenter un rapport de suivi accéléré complémentaire à la 52^e réunion plénière, en décembre 2016. Les informations que « l'ex-République yougoslave de Macédoine » doit communiquer à la Plénière permettront à celle-ci de prendre une décision sur les nouvelles procédures de suivi à appliquer.

Point 21 de l'ordre du jour – Initiative d'établissement de faits sur le financement du terrorisme lancée par le GAFI : examen d'une proposition de procédure de suivi au sein de MONEYVAL

65. Le Président présente une proposition de procédure de suivi au sein de MONEYVAL, émanant du Bureau et du Secrétariat, concernant l'Initiative d'établissement de faits sur le financement du terrorisme lancée par le GAFI, qui a identifié les juridictions n'ayant pas de cadres juridiques appropriés pour mettre en œuvre les principaux aspects des Recommandations 5 et 6. Le Président insiste sur l'importance d'un suivi effectif et opportun au vu de la menace terroriste actuelle, et sur le fait qu'il apprécie le niveau élevé de confiance que le GAFI accorde aux organismes régionaux de type GAFI pour le suivi allégé au sein des Plénières de ces organismes concernant les pays et territoires membres qui présentent des lacunes significatives. Le Secrétariat donne un aperçu du processus de l'Initiative, dans lequel le Secrétariat et le Bureau n'ont cessé de prôner la transparence et une participation équitable des membres de MONEYVAL.

66. La Plénière adopte le rapport exposant la procédure de suivi. Il est demandé à la République tchèque, dont le suivi sera traité au niveau du GAFI, de tenir le Secrétariat informé des progrès réalisés et de soutenir pleinement le rapport du Secrétariat à la prochaine réunion de l'ICRG en juin 2016. Les juridictions qui présentent des lacunes significatives sont priées de communiquer au Secrétariat de MONEYVAL des informations à jour sur les progrès réalisés et les progrès prévus avant le 8 août 2016, en vue de régler les problèmes d'ici la 53^e réunion plénière au plus tard. Ces informations serviront de base aux discussions de la 51^e réunion plénière de MONEYVAL, en septembre 2016.

Point 22 de l'ordre du jour – Présentation du Secrétariat concernant les réponses des Etats et territoires soumis à l'évaluation de MONEYVAL au questionnaire du GAFI sur les risques et les difficultés du partage d'informations sur le financement du terrorisme et les bonnes pratiques en la matière

67. A sa réunion plénière spéciale sur le financement du terrorisme, qui a eu lieu en décembre 2015, le GAFI a décidé que des informations supplémentaires étaient nécessaires pour éclairer son action de lutte contre le financement du terrorisme et fixer des priorités dans ce domaine, en particulier pour comprendre les risques de financement du terrorisme et les obstacles au partage effectif d'informations. Dans cette optique, les Etats et territoires membres du GAFI et d'organismes de type GAFI se sont vus adresser un « questionnaire d'appel à informations sur le financement du terrorisme ». MONEYVAL a fait circuler le questionnaire parmi ses membres et leur a demandé d'y répondre avant le 17 mars 2016. Les réponses sont transmises au GAFI, qui s'en servira pour dégager les grandes tendances et principaux obstacles et pour orienter ses activités stratégiques futures.
68. Le Secrétariat présente son analyse préliminaire des constatations basées sur les réponses de membres de MONEYVAL dans six domaines : l'évaluation des risques de financement du terrorisme, l'accès aux informations au niveau national, le partage des informations au niveau national, le partage des informations au niveau international, le partage des informations du secteur privé et les mesures opérationnelles de lutte contre le financement du terrorisme. Il cherche en particulier à mettre en lumière certaines pratiques dominantes et des éléments de bonne pratique, mais aussi à décrire les obstacles et à proposer des façons de les surmonter, d'après les informations communiquées par ses membres.
69. Au cours de la discussion qui suit la présentation, la Plénière porte son attention sur les bonnes pratiques en matière de communication entre les CRF et les services répressifs, et sur les obstacles au partage d'informations entre CRF en raison de limitations juridiques et pratiques des pouvoirs de ces dernières. Les représentants de la Banque mondiale et de la Commission européenne informent la Plénière des initiatives en cours, notamment en coopération avec le Groupe Egmont, concernant ce dernier point. A la demande de la Plénière, le Secrétariat convient de publier le texte de la présentation sur le site web restreint. La Plénière encourage le Secrétariat à approfondir cette réflexion horizontale lors de futures réunions plénières.
70. Le Secrétaire exécutif attire l'attention sur le fait que le questionnaire est un exercice du GAFI auquel MONEYVAL a participé, et que le Secrétariat étudiera la possibilité d'approfondir ces travaux. Il invite les délégations à examiner leurs réponses au questionnaire à la lumière de la présentation et de la discussion de la Plénière, ainsi que les questionnaires déjà disponibles émanant de membres du GAFI, et à présenter tout autre commentaire ou information au Secrétariat de MONEYVAL avant le 10 mai 2016.

Quatrième jour : vendredi 15 avril 2015

Point 23 de l'ordre du jour – Séance Plénière spéciale sur le financement du terrorisme

71. Pour marquer sa 50^e réunion plénière, MONEYVAL tient une séance spéciale sur le financement du terrorisme, organisée par le Président. Cette séance spéciale a pour objet d'informer les délégations de MONEYVAL sur la menace latente de financement du terrorisme, en lien principalement avec l'« Etat islamique d'Irak et du Levant », et de promouvoir des mesures pour atténuer les risques connexes. La séance contribuera à améliorer la capacité des délégations de MONEYVAL à prendre des mesures renforcées dans leur dispositif interne et à améliorer la coopération à l'échelle nationale et internationale pour lutter contre le financement du terrorisme.
72. M. Michael Lauber, procureur général de la Suisse, prononce un discours liminaire très stimulant sur l'expérience de la Suisse en matière de terrorisme et de financement du terrorisme. Les représentants d'Israël, des Pays-Bas et de la France interviennent sur la façon dont les CRF contribuent à identifier les sources de financement du terrorisme et à y faire face, y compris les combattants terroristes étrangers. Un représentant de la Russie présente les dernières résolutions

du Conseil de sécurité des Nations Unies relatives à la lutte contre les sources de financement de Daech ; et le représentant des Etats-Unis présente le dispositif et les pratiques de son pays en matière de gel des avoirs des terroristes. Le représentant de la Commission européenne présente le nouveau plan d'action de l'Union européenne contre le financement du terrorisme ; et le représentant du GAFI présente la nouvelle Stratégie de lutte contre le financement du terrorisme de cet organe normatif à rayonnement mondial. L'ordre du jour détaillé de cette séance spéciale est reproduit à l'annexe I au présent rapport. Le Secrétariat fait circuler les présentations disponibles parmi les délégations et les publie sur le site web restreint.

Point 24 de l'ordre du jour – Convention du Conseil de l'Europe relative au blanchiment, au dépistage, à la saisie et à la confiscation des produits du crime et au financement du terrorisme (STCE n° 198)

73. La Plénière entend une présentation de M. Branislav BOHACIK (République slovaque), président de la Conférence des Parties à la STCE n° 198, et échange avec celui-ci. L'échange porte essentiellement sur : les synergies communes entre les deux organes de monitoring, la nature complémentaire de la Convention de Varsovie et des normes du GAFI appliquées par MONEYVAL, le grand nombre de réserves et de déclarations des Etats parties à la Convention de Varsovie et l'impact du Plan d'action du Conseil de l'Europe adopté récemment sur la lutte contre le crime organisé transnational. La Plénière se félicite de la récente ratification de la Convention par la France et de sa signature par l'Allemagne.

Point 25 de l'ordre du jour – Représentation future aux réunions du GAFI

74. Le Secrétariat invite les délégations à faire part de leur intérêt à représenter MONEYVAL à la prochaine réunion plénière du GAFI, qui aura lieu à Busan du 19 au 24 juin 2016.

Point 26 de l'ordre du jour – Travaux sur les typologies

75. Le Secrétariat présente une proposition visant à développer les travaux de MONEYVAL sur les typologies du blanchiment de capitaux découlant de la corruption à grande échelle, sur la base des travaux préparatoires déjà réalisés par le Secrétariat et d'un atelier organisé sur le sujet par la CRF polonaise, qui s'est tenu à Varsovie en novembre 2015.

Point 28 de l'ordre du jour – Calendrier d'évaluations du cinquième cycle de MONEYVAL

76. La Plénière adopte son nouveau calendrier d'évaluations pour 2016-2018, joint à l'annexe II au présent rapport.

Point 29 de l'ordre du jour – Divers

75. MONEYVAL tiendra sa 51^e réunion plénière du 26 au 29/30 septembre 2016. Les participants sont informés que la durée de la réunion plénière pourrait être réduite d'une journée, en fonction de l'ordre du jour. Le Secrétariat confirmera les dates définitives avant la pause estivale.

ANNEXE I

ORDRE DU JOUR

Day 1: Tuesday 12 April 2016 / 1^{er} jour: mardi 12 avril 2016

Morning 9.30 a.m. / matin 9h30

1. **Opening of the Plenary Meeting at 9h30 / Ouverture de la réunion plénière à 9h30**
 - 1.1 **Address by Mrs Gabriella Battaini-Dragoni, Deputy Secretary General of the Council of Europe / Discours d'ouverture de Mme Gabriella Battaini-Dragoni, Secrétaire Générale Adjointe du Conseil de l'Europe**
 - 1.2 **Address by Mr David Lewis, Executive Secretary, Financial Action Task Force / Discours d'ouverture de M. David Lewis, Secrétaire exécutif du Groupe d'action financière**
2. **Adoption of the Agenda / Adoption de l'ordre du jour**
3. **Information from the Chairman / Informations communiquées par le Président**
 - 3.1 **Chairman's correspondence / Correspondance du Président**
4. **Information from the Secretariat / Informations communiquées par le Secrétariat**
 - 4.1 **MONEYVAL calendar of activities 2016 / Calendrier des activités en 2016**
 - 4.2 **Report from the Secretariat on the February FATF meeting / Rapport du Secrétariat sur la réunion de février du GAFI**
 - 4.3 **Reports on Secretariat attendance in other fora / Rapports du Secrétariat sur sa participation aux réunions d'autres institutions**
 - 4.4 **Planning for the upcoming evaluations / planning des évaluations à venir**
5. **Compliance Enhancing Procedures / Procédures de conformité renforcée**
 - 5.1 **Report from the Czech Republic under step i of the Compliance Enhancing procedures / Rapport de la République tchèque au titre de l'étape (i) des Procédures de conformité renforcée**
 - 5.2 **Report from Montenegro under step i of the Compliance Enhancing procedures / Rapport du Montenegro au titre de l'étape (i) des Procédures de conformité renforcée**
6. **Fourth round follow up: application by Lithuania to be removed from regular follow up / Suivi au titre du quatrième cycle : demande de la Lituanie de sortir de la procédure de suivi régulier**
7. **Discussion and subsequent adoption of the draft Rules of Procedure for the Working Group on Evaluations (Appendix 5 of the Rules of Procedure for the 5th Round of Mutual Evaluations) / Discussion et adoption subséquente du projet de Règles de procédure du Groupe de travail sur les évaluations (Annexe 5 des Règles de procédure du 5^{ème} cycle d'évaluations mutuelles)**

Afternoon 2.30 p.m. / après-midi 14h30

- 8. Discussion on amending the Rules of Procedure for the 4th Round of Mutual Evaluations /**
Discussion sur la révision des Règles de procédure du 4^{ème} cycle d'évaluations mutuelles
- 9. Information on AML/CFT initiatives in MONEYVAL States and territories (tour de table) /**
Informations sur les initiatives LAB/CFT des Etats et territoires de MONEYVAL (tour de table)
- 10. Information from the European Union / Information de l'Union européenne**
 - 10.1 European Commission / Commission européenne**
 - 10.2 Secretariat General / Secrétariat Général**
- 11. Information on AML/CFT initiatives in other fora / Informations sur les initiatives LAB/CFT d'autres institutions**
 - 11.1 Council of Europe Development Bank / Banque de Développement du Conseil de l'Europe**
 - 11.2 EBRD / BERD**
 - 11.3 Egmont Group / Groupe Egmont**
 - 11.4 Eurasian Group on Combating Money Laundering and Terrorist Financing (EAG) / Groupe Eurasie sur le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme (EAG)**
 - 11.5 FATF / GAFI**
 - 11.6 GIFCS / GSCFI**
 - 11.7 IMF / FMI**
 - 11.8 OSCE**
 - 11.9 UNODC / ONUDC**
 - 11.10 World Bank / Banque Mondiale**

Day 2: Wednesday 13 April 2016 / 2^{ème} jour: mercredi 13 avril 2016

Morning 9.30 a.m. / matin 9h30

- 12. Discussion on the draft 5th round Mutual Evaluation Report on Serbia /**
Discussion du projet de rapport d'évaluation mutuelle du 5^e cycle de la Serbie

Afternoon 2.30 p.m. / après-midi 14h30

- 13. Continuation of the discussion on the draft 5th round Mutual Evaluation Report on Serbia /**
Suite de la discussion du projet de rapport d'évaluation mutuelle du 5^e cycle de la Serbie
- 14. Fourth round follow up: interim follow up report by Croatia / Suivi au titre du quatrième cycle:**
rapport de suivi intermédiaire de la Croatie
- 15. Fourth round follow up: interim follow up report by the Republic of Moldova / Suivi au titre**
du quatrième cycle: rapport de suivi intermédiaire de la République de Moldova

Day 3: Thursday 14 April 2016 / 3^{ème} jour: jeudi 14 avril 2016

Morning 9.30 a.m. / matin 9h30

- 16. Fourth round follow up: application by the Slovak Republic to be removed from regular follow up / Suivi au titre du quatrième cycle : demande de la République slovaque de sortir de la procédure de suivi régulier**
- 17. Fourth round follow-up: first follow-up report by Romania / Suivi au titre du quatrième cycle : premier rapport de suivi de la Roumanie**
- 18. Proposals for aligning MONEYVAL's Rules of Procedure for the 5th Round of Mutual Evaluations with the amended "Procedures for the FATF Fourth Round of AML/CFT Mutual Evaluations" and the "FATF Consolidated Processes and Procedures for Mutual Evaluations and Follow-up (Universal Procedures)" / Propositions pour l'alignement des Règles de procédure du 5ème cycle d'évaluations mutuelles de MONEYVAL avec les "procédures révisées du GAFI en matière d'évaluations mutuelles LAB/CFT du quatrième cycle" et avec "les Processus et Procédures Consolidées du GAFI pour les Evaluations Mutuelles et les Rapports de suivi (Procédures Universelles) "**

Afternoon 2.30 p.m. / après-midi 14h30

- 19. Fourth round follow up: interim follow up report by Poland / Suivi au titre du quatrième cycle: rapport de suivi intermédiaire de la Pologne**
- 20. Fourth round follow up: interim follow up report by "The former Yugoslav Republic of Macedonia" / Suivi au titre du quatrième cycle: rapport de suivi intermédiaire de "l'Ex République yougoslave de Macédoine"**
- 21. FATF Terrorist Fact-Finding Initiative: discussion of a proposal for the follow-up procedure within MONEYVAL / Initiative du GAFI sur la question terroriste: discussion sur une proposition pour la procédure de suivi au sein de MONEYVAL**
- 22. Secretariat presentation on the responses of MONEYVAL jurisdictions to the questionnaire by the FATF on FT risks, challenges in information sharing and good practices / Présentation du Secrétariat des réponses apportées par les juridictions de MONEYVAL au questionnaire du GAFI sur les risques en matière de financement du terrorisme, les défis du partage d'information et les bonnes pratiques**

Day 4: Friday 15 April 2016 / 4^{ème} jour : vendredi 15 avril 2016

Morning 9.00 a.m. / matin 9h00

- 23. Special Plenary session on Terrorist Financing / Session Plénière spéciale sur le financement du terrorisme**
(Please see detailed programme below in annex I / Programme détaillé ci-dessous en annexe I)

Afternoon 2.30 p.m. / après-midi 14h30

- 24. Council of Europe Convention on Laundering, Search, Seizure and Confiscation of the Proceeds from Crime and on the Financing of Terrorism (CETS No. 198): Updated schedule of evaluation visits / Convention du Conseil de l'Europe relative au blanchiment, au dépistage, à la saisie et à la confiscation des produits du crime et au financement du terrorisme (STCE No. 198) : calendrier mis à jour des visites d'évaluation**

25. **Future representation in FATF meetings / Représentations futures dans les réunions du GAFI**

26. **Typologies work / Travaux sur les typologies**

27. **Rapporteurs for the next plenary / Rapporteurs pour la prochaine plénière**

28. **MONEYVAL schedule of evaluations of the 5th round / Calendrier MONEYVAL des évaluations du 5ème cycle**

29. **Miscellaneous / Divers**

Ordre du jour de la Session Plénière spéciale sur le financement du terrorisme

Objectifs: Le but de cette session spéciale sur le financement du terrorisme est de tenir les délégations de MONEYVAL vigilante face à la menace de financement terroriste émergente, principalement associée à l'EI, et de promouvoir des mesures de façon à atténuer les risques liés. Il est attendu que les délégations de MONEYVAL soient dans les meilleures conditions pour prendre des mesures renforcées au niveau national et pour améliorer la coopération nationale et internationale en matière de financement du terrorisme.

Programme:

09.00	Introduction	Daniel Thelesklaf Président Moneyval
09.10	Discours de présentation : "Expérience de la Suisse en matière de terrorisme et de financement du terrorisme" Questions & Réponses	SE M. Michael Lauber, Procureur Général, Suisse
09.40	Session 1: Bonnes pratiques	
09.40	Indices de FT	Hennie Verbeek-Kusters, Directrice, CRF Pays-Bas
10.00	Partage d'information au niveau national	Solène Rochefort, Tracfin, France
10.20	Questions & Réponses	
10.30	Pause	
11.00	Session 2: Sanctions FT : contexte international	
11.00	Résolutions du CSNU sur le FT	Anatoly Privalov, Rosfinmonitoring, Fédération de Russie
11.20	Implémentation de FT	Liam Mulroy, Trésor britannique, Royaume-Uni
11.40	Questions & Réponses	
12.00	Plan d'action de l'UE sur le FT	David Schwander, Commission européenne
12.20	Stratégie du GAFI en matière de FT	GAFI, Secrétariat
12.40	Conclusions, leçons tirées et marche à suivre	Daniel Thelesklaf, Président Moneyval

ANNEXE II

MONEYVAL 5^{ème} cycle d'évaluations mutuelles: Calendrier des évaluations LAB/CFT sous la Méthodologie de 2013

	Pays
2015	Arménie
2015	Serbie
2016	Hongrie
2016	Ile de Man
2016	Slovénie
2017	Ukraine
2017	Andorre
2017	Albanie
2017	Lettonie
2018	République tchèque
2018	République de Moldova
2018	Lituanie
2018	Chypre
2018	Malte
2018	Gibraltar

ANNEXE III

LIST OF PARTICIPANTS / LISTE DES PARTICIPANTS

Evaluated States and Jurisdictions / *Etats et juridictions évalués*

ALBANIA / ALBANIE

Mr Agim MUSLIA Working Group on Evaluations Director of Compliance and IT Department General Directorate for the Prevention of Money Laundering	<i>law enforcement</i>
Mr Artan SHIQERUKAJ Head of Strategic Analysis Section General Directorate for the Prevention of Money Laundering	<i>law enforcement</i>
Ms Manjola DYRMISHI Head of Section Non-Credit Risk, Bank of Albania	<i>financial</i>
Mr Arben KRAJA Prosecutor, General Prosecutor's Office	<i>law enforcement</i>

ANDORRA / ANDORRE

Mr Carles FIÑANA PIFARRÉ Chef de la CRF (Centre du Renseignement Financier) Directeur de l'Unité d'Intelligence Financière, Ministère de la Présidence	<i>financial</i>
Ms Tanjit SANDHU KAUR Working Group on Evaluations Responsible of the Supervision Division Financial Intelligence Unit Principality of Andorra - UFIAND	<i>legal/financial</i>
Mrs Alexandra CORNELLA SOLA Fiscal Adjoint, UFIAND	<i>legal</i>

ARMENIA / ARMENIE

Mr Edgar SARGSYAN HEAD OF DELEGATION Working Group on Evaluations (observer) Head of Analysis Department, Financial Monitoring Center, Central Bank of Armenia	<i>financial</i>
Ms Ani MELKONYAN Working Group on Evaluations Expert, International Relations Division, Financial Monitoring Center, Central Bank of Armenia	<i>law enforcement</i>
Mr Ara MKRTCHIAN Head of Global Security and Non-conventional issues Division Department of Arms Control and International Security Ministry of Foreign Affairs, YEREVAN, Armenia	<i>legal</i>

AZERBAIJAN / AZERBAÏDJAN

Mr Anar SALMANOV
HEAD OF DELEGATION
Deputy Director, Financial Monitoring Service under the Central Bank

Mr Nurlan BABAYEV
Head of Legal and Methodological Department,
Financial Monitoring Service under the Central Bank of Azerbaijan

Mr Azer ABBASOV
Working Group on Evaluations
Senior Legal Advisor of the Legal and Methodological Department,
Financial Monitoring Service under the Central Bank

Mr Mehdi MEHDIYEV
National Security Service

BOSNIA AND HERZEGOVINA / BOSNIE-HERZÉGOVINE

Ms Damirka MIOČ
HEAD OF DELEGATION
Chief of the Analytical Section, Financial Intelligence Department
State Investigation and Protection Agency (FID/SIPA)

Mr Rajko ĆUK
Working Group on Evaluations
Senior Inspector, Department for Financial Investigations and fight against Money Laundering,
Criminal Police, Ministry of Interior of Republika Srpska

Mr Edin JAHIĆ
Chief of the Section for Combating Organized Crime and Corruption
Ministry of Security of Bosnia and Herzegovina

Mr Grenko ARAPOVIĆ
Chief of the unite for education in criminal matters in front of the Court, Ministry of Justice

BULGARIA / BULGARIE

Mr Evgeni EVGENIEV *law enforcement*
LAW ENFORCEMENT EVALUATOR FOR SERBIA
HEAD OF DELEGATION
Working Group on Evaluations
Director, International Information Exchange Sector, Financial Intelligence Unit,
State Agency for National Security (FID-SANS)

Mr Nedko KRUMOV
Working Group on Evaluations
Head of International Cooperation and Analytical Department - FID-SANS

Ms Violina DIMITROVA
Expert, International Cooperation and Analytical Department - FID-SANS

Mr Petar RASHKOV
Director of International Legal Cooperation and EU Matters, Ministry of Justice

CROATIA / CROATIE

Mr Tomislav SERTIĆ

HEAD OF DELEGATION

Working Group on Evaluations

Head of Department for Inter-institutional and International Cooperation
Anti-Money Laundering Office, Ministry of Finance

Mr Ante BILUŠ

FINANCIAL EVALUATOR FOR SERBIA

Working Group on Evaluations

Head of Service for Financial Intelligence analytics
Anti-Money Laundering Office, Ministry of Finance

Mrs Andrea PAPA

law enforcement

Service for Economic Crime and Corruption,
Police National Office for Suppression of Corruption and Organised Crime
Ministry of the Interior

Mrs Marcela KIR

financial

Chief Advisor, Payment Operations Area, Croatian National Bank,

CYPRUS / CHYPRE

Mrs Elena PANAYIOTOU

legal

Working Group on Evaluations

Member of the Unit for Combating Money Laundering (MOKAS – FIU)

Mr Michael IACOVOS

law enforcement

Member of the Unit for Combating Money Laundering (MOKAS – FIU)

Mr Marios NEOPTOLEMOU

financial

Senior Officer, Financial Expert, Central Bank of Cyprus

CZECH REPUBLIC / RÉPUBLIQUE TCHÈQUE

Mr Jaroslav VANEK

law enforcement

HEAD OF DELEGATION

Working Group on Evaluations

Division of the Financial Analytical Unit of the Ministry of Finance

Mr Rene KURKA

financial

International Division, Czech National Bank

Mr Stanislav POTOČEK

legal

International Division, Supreme Prosecutors' Office, PRAGUE, Czech Republic

Mrs Lenka HABRNALOVA

International Relations, Ministry of Justice

Mr Martin MICKAL

Expert, Ministry of Justice

ESTONIA / ESTONIE

Ms Ülle EELMAA

financial

HEAD OF DELEGATION

Working Group on Evaluations

Lawyer, Entrepreneurship and Accounting Policy Department
Ministry of Finance

Ms Tuuli PLOOM *legal*
Advisor, Penal Law and Procedure Division, Criminal Policy Department
Ministry of Justice of the Republic of Estonia

Mr Madis REIMAND *law enforcement*
Police Lieutenant Colonel, Head of Financial Intelligence Unit
Estonian Police and Border Guard Board

FRANCE

M. Jérémy GIGLIONE
CHEF DE DELEGATION
Working Group on Evaluations
Adjoint au Chef du bureau, Bureau de la lutte contre criminalité financière et des sanctions internationales, Sous-direction de la politique commerciale, des investissements et de la lutte contre la criminalité financière, Ministère des Finances et des comptes publics
Direction générale du Trésor

Mme Solène ROCHEFORT
Cellule de renseignement financier, TRACFIN

Mr Franck OEHLERT *legal*
Working Group on Evaluations
Legal expert, AML CFT and Internal control Law Division, Prudential Supervisory Authority

GEORGIA / GEORGIE

Mr George TEVDORASHVILI *apologised*
HEAD OF DELEGATION
Deputy Head of Financial Monitoring Service of Georgia

Mr Malkhaz NARINDOSHVILI *financial*
Working Group on Evaluations
Head of Division of Methodology, International Relations and Legal Affairs
Financial Monitoring Service of Georgia

Mr Aleksandre MUKASASHVILI *law enforcement*
Prosecutor, Head of the Unit for Prosecution of Illicit Income Legalisation
Office of the Chief Prosecutor of Georgia

HOLY SEE / SAINT SIEGE

Mgr Paolo RUDELLI
HEAD OF DELEGATION
Permanent Observer of the Holy See to the Council of Europe

Dr René BRÜLHART
President, Financial Intelligence Authority

Dr Tommaso DI RUZZA
Director, Financial Intelligence Authority

Pr Gian Piero MILANO
Promotor of Justice, Tribunal of the Vatican City State

Dr Fabio VAGNONI
Vatican Gendarmerie

Rev. Piero GALLO
Official, Secretariat of State, Section for the Holy See's Relations with States

HUNGARY / HONGRIE

Ms Renáta FEJES UJVÁRINÉ *financial*
HEAD OF DELEGATION
Working Group on Evaluations
Senior Expert, Department for International Finance, Ministry for National Economy

Mr Balázs GARAMVÖLGYI
Public Prosecutor, Department for Priority, Corruption and Organised Crime Cases
Office of the Prosecutor General of Hungary

Mr Gábor SIMONKA *law enforcement*
Head of the Hungarian Financial Intelligence Unit, Central Office
National Tax and Customs Administration

Mr Peter STEINER *financial*
Senior Integrity Expert, AML Unit, Special Competences Directorate
The Central Bank of Hungary

Mr Lajos KORONA
LEGAL EVALUATOR FOR SERBIA
Working Group on Evaluations
Public Prosecutor, Metropolitan Prosecutor's Office,

ISRAEL / ISRAËL

Ms Maya LEDERMAN
Working Group on Evaluations
Acting General Counsel, Israel Money Laundering and Terror Financing Prohibition Authority

ITALY / ITALIE

Ms Maria Rosaria PETTINARI
Working Group on Evaluations
Senior Officer of the Prevention of Financial Crimes DG
Department of the Treasury, Ministry of the Economy and Finance

LATVIA / LETTONIE

Mr Viesturs BURKĀNS *law enforcement*
HEAD OF DELEGATION
Working Group on Evaluations
Head of the Office for Prevention of Laundering of Proceeds Derived from Criminal Activity
Prosecutor's Office of Latvia Republic

Ms Indra GRATKOVSKA
Head of the Criminal Justice Department under the Ministry of Justice

Mr Kristaps MARKOVSKIS *legal*
Senior legal consultant of the Integration Unit, Financial and Capital Market Commission

LIECHTENSTEIN

Mr Daniel THELESKLAF
CHAIRMAN OF MONEYVAL / PRESIDENT DE MONEYVAL
HEAD OF DELEGATION
Director, Financial Intelligence Unit

Mr Amar SALIHODZIC
Working Group on Evaluations
International Affairs, Financial Intelligence Unit

Mr Frank HAUN
Deputy General Prosecutor, Public Prosecutor's Office

Ms Bianca HENNIG *financial*
Working Group on Evaluations (observer)
Executive Office, Legal and International Affairs
FMA Financial Market Authority Liechtenstein

Mr Marc SCHRÖDER *legal*
Legal Advisor, FMA Financial Market Authority

LITHUANIA / LITUANIE

Mr Vilius PECKAITIS *law enforcement*
HEAD OF DELEGATION
Working Group on Evaluations
Head of Compliance Division, Money Laundering Prevention Board
Financial Crime Investigation Service under the Ministry of Interior (Lithuania FIU)

Ms Toma MILIEŠKAITĖ *legal*
Chief Specialist, International Law Department, Legal Cooperation Division
Ministry of Justice of the Republic of Lithuania

Ms Kotryna FILIPAVIČIŪTĖ *financial*
Chief Specialist, Operational Risk Division, Prudential Supervision Department,
Supervision Service, Bank of Lithuania

Mr Darius MICKEVIČIUS *legal*
Advisor, Administrative and Criminal Justice Department
Ministry of Justice

Ms Aukse TRAPNAUSKAITE *financial*
Senior Specialist, Operational Risk Division, Prudential Supervision Department,
Supervision Service, Bank of Lithuania.

MALTA / MALTE

Dr Anton BARTOLO *legal and financial*
HEAD OF DELEGATION
Working Group on Evaluations
Director Enforcement Unit, Malta Financial Services Authority (MFSA)

Dr Alexander MANGION *financial*
Senior Legal Officer, Financial Intelligence Analysis Unit

Dr Giannella BUSUTTIL *legal*
Lawyer, Office of the Attorney General

Mr Raymond AQUILINA *law enforcement*
Police Inspector, Malta Police Force
Anti-Money Laundering Unit, Malta Police General Headquarters

MONACO

Mme Marie-Pascale BOISSON *apologised*
CHEF DE DELEGATION
Directeur, Service d'Information et de Contrôle sur les Circuits Financiers (SICCFIN)
Ministère d'Etat

Mlle Jennifer PALPACUER *legal*
Working Group on Evaluations
Chef de Section, Service d'Information et de Contrôle sur les Circuits Financiers (SICCFIN)
Ministère d'Etat

M. Romain BUGNICOURT
Chef de Section, SICCFIN

MONTENEGRO

Mr Vesko LEKIĆ *financial*
HEAD OF DELEGATION
Director, Administration for the Prevention of Money Laundering and Terrorist Financing

Mr Drazen BURIĆ *law enforcement*
State Prosecutor, Supreme State Prosecutor's Office

Ms Merima BAKOVIĆ *legal*
Head of the Directorate for Criminal Legislation, Ministry of Justice

Ms Kristina BAĆOVIĆ
Deputy Director, Administration for the Prevention of Money Laundering and Terrorist Financing

Ms Gordana KALEZIĆ
Head of Analytics Department, Administration for the Prevention of Money Laundering and Terrorist Financing

Ms Ana BOŠKOVIĆ
Working Group on Evaluations
Deputy Basic State Prosecutor, Basic State Prosecutor's Office

Mrs Hedija REDZEPAGIĆ
Head of Compliance Department, Central Bank of Montenegro

Mr Andrija JOVOVIĆ
Director of the Payment Operations Sector, Central Bank of Montenegro

Mrs Ljiljana PAVIĆEVIĆ
Advisor to the Vice-Governor for Financial Stability and Payment System
Central Bank of Montenegro

Mr Vladimir RADENOVIĆ
Translator, Central Bank of Montenegro

Mr Boris RAIČEVIĆ
Advisor in the Pension and Investment Funds Sector, Securities Commission

Mrs Marija JOVIĆEVIĆ
Advisor, Insurance Supervision Agency

Ms Azra BEĆOVIĆ
Head of Department for International Customs Cooperation and European Integration
Customs Administration

POLAND / POLOGNE

Mrs Elzbieta FRANKOW-JASKIEWICZ *law enforcement*
HEAD OF DELEGATION
Working Group on Evaluations (Observer)
Department of Financial Information, Ministry of Finance

Mr Jacek LAZAROWICZ *legal*
General Prosecutor's Office

Mr Radosław OBCZYŃSKI *financial*
Working Group on Evaluations
Financial Supervision Authority

REPUBLIC OF MOLDOVA / REPUBLIQUE DE MOLDOVA

Mr Viorel CHETRARU
HEAD OF DELEGATION
Director, Office for Prevention and fight against money laundering

Mr Vasile SARCO
Head of Department
Office for Prevention and fight against money laundering

Mr Adrian CORCIMARI
Working Group on Evaluations
Deputy Director, Office for Prevention and fight against money laundering

Mrs Stela BUIUC *legal*
Deputy Director to the National Center of Legislation harmonization, Ministry of Justice

Mr Eduard VARZAR *legal*
Prosecutor of Anticorruption, General Prosecutor Office

Mr Ruslan GRATE
Deputy Head, Banking Supervision and Regulation Department, National Bank

ROMANIA / ROUMANIE

Mr Sorinel GABOR-JITARIU *law enforcement*
Working Group on Evaluations
Head of the Analysis Department, National Office for Prevention and Control of Money Laundering –

Mrs Dana Cristina BURDUJA *law enforcement*
Prosecutor, Directorate for Investigating Organized Crime and Terrorism
General Prosecutor's Office, High Court of Cassation and Justice

Mr Alexandru CODESCU *financial expert*
Head of Department within Financial Supervisory Authority

Mr Sorin TANASE *legal*
Counsellor, Office for Assets Recovery, Ministry of Justice

Mr Radu Mihai SERBANESCU
Office for the Implementation of International Sanctions, Ministry of Foreign Affairs

Mrs Anamaria VOICILA *financial*
General Inspector, Supervisory Directorate, National Bank

Mrs Simona STANCA *financial*
Inspector, National Bank of Romania

Mrs Steluta Claudia ONCICĂ
Director of the Inter-Institutional Cooperation and International Relations Directorate
National Office for Prevention and Control of Money Laundering

Mr Florin ION
Counselor of the President
National Office for Prevention and Control of Money Laundering

Mrs Emilia DIMACHE *legal*
Head of Legal Department
National Office for Prevention and Control of Money Laundering

Mr Vlase DANIEL
Head of Analysis and Cooperation Group within the Romanian Intelligence Service
Anti-terrorist Operational Coordination Center

Mrs Dorina RADU *financial*
Principal Inspector, National Agency for Fiscal Administration

Mr Dan BAICU
Police Chief Commissioner, General Inspectorate of Romanian Police

RUSSIAN FEDERATION / FÉDÉRATION DE RUSSIE

Mr Vladimir GLOTOV
HEAD OF DELEGATION
Deputy Director, Rosfinmonitoring

Mr Alexey PETRENKO
Working Group on Evaluations
Head of Department, Rosfinmonitoring

Mr Anatoly PRIVALOV
Rosfinmonitoring

Mr Dmitry KOSTIN
Expert, Rosfinmonitoring

Mrs Natalia LOUKYANOVA
Expert, Rosfinmonitoring

Mr Alexey MATVEEV
Expert, Rosfinmonitoring

Ms Ekaterina SILINA
Working Group on Evaluations
Rosfinmonitoring

Mr Alexander AKIMOV
Expert, Rosfinmonitoring

Mrs Diana LEONOVA
Bank of Russia

Mrs Alessandra SLOBODOVA
Bank of Russia

Mr Ivan MEDVEDEV
Ministry of Foreign Affairs of Russia

Mr Egor KOKRYASHKIN
(interpreter)

SAN MARINO / SAINT-MARIN

Mr Nicola MUCCIOLI *financial*
HEAD OF DELEGATION
Co-Chair of the Working Group on Evaluations
Vice – Director of the Financial Intelligence Agency, (Sector: Financial Intelligence Unit)

SERBIA / SERBIE

Mr Milovan MILOVANOVIĆ *law enforcement*
HEAD OF DELEGATION
Director a.i., Administration for the Prevention of Money Laundering (APML)

Ms Milunka MILANOVIĆ
Team Leader, Team for Legal Affairs and Compliance with International Standards, APML;

Mr Mladen SPASIĆ
Advisor to the Minister of Interior, Kabinet Ministra, Ministry of the Interior

Mr Vladimir ĆEKLIĆ *legal*
Deputy Director, Directorate for the Administration of Seized/Confiscated Assets
Ministry of Justice

Ms Silivija DUVANČIĆ-GUJANIČIĆ *financial*
Head of Special Supervision Section, Bank Supervision Department, National Bank of Serbia

Mr Dušan ALEKSIĆ *financial*
Senior Bank Supervisor, Special Supervision Section, Bank Supervision Department
National Bank of Serbia

Judge Siniša PETROVIĆ
Special Department of the Higher Court in Belgrade

Mr Dimitrije POPIĆ
First Deputy Prosecutor for Organized Crime

Mr Miroslav STAROVLAH
Team Leader, Team for International Cooperation, Training and Projects, APML (interpreter);

Ms Katarina PAVLIČIĆ
International Cooperation Advisor, APML (interpreter).

SLOVAKIA / SLOVAQUIE

Mr Ivo HRÁDEK *law enforcement*
HEAD OF DELEGATION
Senior police officer of International Cooperation Department, Financial Intelligence Unit of the Slovak

Mrs Mariana BUZNOVÁ *financial*
Working Group on Evaluations
National Bank of Slovakia

Mr Daniel LESKOVSKÝ National Bank of Slovakia	<i>financial</i>
Mrs Lucia CIRAKOVA Ministry of Finance of the Slovak Republic	<i>financial</i>
Mr Martin PETER Ministry of Finance of the Slovak Republic	<i>financial</i>
Mr Kamil ŠAŠKO Financial Services Attaché, Permanent Representation of the Slovak Republic to the European Union	<i>financial</i>
Mr Ladislav MAJERNÍK General Prosecution of the Slovak Republic	<i>legal</i>
Mrs Alexandra KAPIŠOVSKÁ Ministry of Justice of the Slovak Republic	<i>legal</i>
Mrs Zuzana HOZÁKOVÁ FIU Slovakia, Pribinova 2, 81272 BRATISLAVA, Slovakia	<i>law enforcement</i>

SLOVENIA / SLOVÉNIE

Ms Maja CVETKOVSKI HEAD OF DELEGATION Working Group on Evaluations Head of International Cooperation Service, Office for Money Laundering Prevention, Ministry of Finance of the Republic of Slovenia	<i>law enforcement</i>
Mr Darko MUŽENIČ Director, Office for Money Laundering Prevention	<i>legal</i>
Ms Jelena MILOŠEVIĆ Inspector Advisor, Banking Supervision Department, Bank of Slovenia	
Ms Andreja LANG Secretary, Directorate for Legislation on the Justice System, Ministry of Justice	

**“THE FORMER YUGOSLAV REPUBLIC OF MACEDONIA” /
“L’EX-RÉPUBLIQUE YOUGOSLAVE DE MACÉDOINE”**

Mr Vladimir ATANASOVSKI HEAD OF DELEGATION Working Group on Evaluations Director, Financial Intelligence Office	
<i>Dr Jovan ILIEVSKI</i> <i>Public Prosecutor, Public Prosecutor Office for organized crime and corruption</i>	<i>apologised</i>
Mr Toni JANKOSKI Advisor to the Director, Bureau for Public Security, Ministry of the Interior Dimce Mircev BB, MK – 1000 SKOPJE	
Mr Aleksandar TRGACHEVSKI Financial Police	
Ms Marija Angelovska STOJANOVSKA Financial Intelligence Office	

Ms Aneta GJORCHESKA
Financial Intelligence Office

Ms Iskra DAMCHEVSKA
Financial Intelligence Office

Ms Iskra Ivanovska STOJANOVSKA
National Bank

Mr Goce TRAJKOVSKI
National Bank

UKRAINE

Mr Igor GAIEVSKYI *legal*
HEAD OF DELEGATION
Head of Department, Coordination of Financial Monitoring Legal Department,
The State Financial Monitoring Service of Ukraine

Mrs Victoria KONONENKO
Working Group on Evaluations
Head of International Cooperation Division
The State Financial Monitoring Service of Ukraine

Mr Ihor BEREZA
Head of Financial Monitoring Department, National Bank of Ukraine

UNITED KINGDOM CROWN DEPENDENCIES

GUERNSEY CROWN DEPENDENCY OF THE UNITED KINGDOM

Mrs Catherine SWAN *legal*
HEAD OF DELEGATION
Working Group on Evaluations

Mr Richard WALKER *financial*
FINANCIAL EVALUATOR FOR SERBIA
Working Group on Evaluations
Director of Financial Crime Policy and International Regulatory Advisor
Policy Council of the States of Guernsey

JERSEY CROWN DEPENDENCY OF THE UNITED KINGDOM

Mr Hamish ARMSTRONG *financial*
Working Group on Evaluations
Senior Manager, Financial Crime Policy, Jersey Financial Services Commission

Mr John HARRIS *financial*
Director General, Jersey Financial Services Commission

Mr George PEARMAIN
Advocate, Lead Policy Adviser, Private Wealth and Financial Crime
Chief Minister's Department, Government of Jersey

Mr Steve MEIKLEJOHN *legal*
LEGAL EVALUATOR FOR SERBIA
Working Group on Evaluations
Advocate, Legal Adviser, Law Officers' Department

Mrs Emma MARTIN
Head of Communications, Jersey Financial Services Commission

ISLE OF MAN CROWN DEPENDENCY OF THE UNITED KINGDOM

Mr Iain MACMILLAN
Working Group on Evaluations
Director, Financial Intelligence Unit
Isle of Man Financial Services Authority

Mr Walter WANNENBURGH
Working Group on Evaluations (observer)
Solicitor General
Attorney Generals Chamber

Mr Jed BIBBY
Head of Crime
Isle of Man Constabulary

Mr Ray TODD *Legal*
Team Leader, Legal
Library and Collectorate Support Section, Customs and Excise

UNITED KINGDOM OVERSEAS TERRITORY OF GIBRALTAR

Mr David PARODY
Finance Centre Director, Gibraltar Finance, HM Government of Gibraltar

Council of Europe Observers / *Etats observateurs auprès du Conseil de l'Europe*

UNITED STATES OF AMERICA / ETATS-UNIS D'AMERIQUE

Mrs Julia FRIEDLANDER
Working Group on Evaluations
Senior Policy Advisor for Europe, Terrorist Financing and Financial Crimes
US Department of the Treasury

Mr Jeffrey BUCK
Bureau of Counterterrorism, State Department

JAPAN / JAPON

Mr Shun KITAGAWA
Working Group on Evaluations
Consul, Consulat Général du Japon à Strasbourg

MEXICO

Mr Santiago OÑATE LABORDE
Permanent Observer, Permanent Mission of Mexico to the Council of Europe

Mr Abraham PEREZ DAZA
Deputy Attaché for Legal Affairs, Legal Office of the Attorney General of Mexico (PGR) in Europe

Mr Diego SANDOVAL PIMENTEL
Deputy to the Permanent Observer, Permanent Mission of Mexico to the Council of Europe

Other members of the FATF / Autres membres du GAFI

GERMANY / ALLEMAGNE

Mr Thomas MESSING
Federal Financial Supervisory Authority, Anti-Money-Laundering Department, Section GW 1
International, legal and policy issues

NETHERLANDS/ PAYS-BAS

Mrs Hennie VERBEEK-KUSTERS
Director, FIU Netherlands

PORTUGAL

Mr Gil GALVAO
Advisor to the Governor and the Board
Head of the Portuguese Delegation to the FATF

SWITZERLAND / SUISSE

HE Mr Michael LAUBER
Attorney General

Mr André MARTY
Press Officer

TURQUIE / TURKEY

Mr Isak TUNCAY
Judge Rapporteur
Turkish Ministry of Justice
General Directorate of International Law and External Relations

Mr Mustafa TAYIP ÇIÇEK
Counsellor
Permanent Representation of Turkey to the Council of Europe

UNITED KINGDOM

Mr Liam MULROY
Working Group on Evaluations
Policy Advisor, FATF and International Branch, Sanctions and Illicit Finance
HM Treasury

Council of Europe bodies and mechanisms /

Organes et mécanismes suivants du Conseil de l'Europe

**COUNCIL OF EUROPE DEVELOPMENT BANK /
BANQUE DE DEVELOPPEMENT DU CONSEIL DE L'EUROPE**

apologised

**CONFERENCE OF THE PARTIES TO THE CONVENTION ON LAUNDERING,
SEARCH, SEIZURE AND CONFISCATION OF THE PROCEEDS FROM CRIME
AND ON THE FINANCING OF TERRORISM (CETS NO. 198)**

**CONFÉRENCE DES PARTIES À LA CONVENTION RELATIVE AU BLANCHIMENT,
AU DÉPISTAGE, À LA SAÏSIE ET À LA CONFISCATION DES PRODUITS DU CRIME
ET AU FINANCEMENT DU TERRORISME (STCE N° 198)**

Mr Branislav BOHACIK
PRESIDENT OF THE C198-COP
Prosecutor, General Prosecutor's Office of the Slovak Republic

International organisations and bodies /

Organisations et organismes internationaux

EUROPEAN COMMISSION / COMMISSION EUROPÉENNE

Mr David SCHWANDER
Working Group on Evaluations
Policy officer, Anti-Money Laundering, European Commission, Directorate-General for Justice and Consumers

FINANCIAL ACTION TASK FORCE (FATF) / GROUPE D'ACTION FINANCIÈRE (GAFI)

Mr David LEWIS
Executive Secretary, FATF Secretariat

Ms Masha RECHOVA
Rewiever, Ad-Hoc Group of Experts
Working Group on Evaluations
Administrator, FATF Secretariat

**INTERNATIONAL MONETARY FUND (IMF)
FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL (FMI)**

UNITED NATIONS / NATIONS UNIES

UNODC

Mr Yevheniy UMANETS
Working Group on Evaluations
UNODC GPML Programme Officer, Global Programme against Money Laundering, Proceeds of Crime and the Financing of Terrorism (GPML)
United Nations Office on Drugs and Crime (UNODC)

Mr Michael FOWLER
Anti-Money Laundering Advisor for South East Europe

WORLD BANK / BANQUE MONDIALE

Mr Kludijo STROLIGO
Rewiever, Ad-Hoc Group of Experts
Working Group on Evaluations
Senior Financial Sector Specialist and World Bank / UNODC AML/CFT Mentor for Central Asia, Finance & Markets, WORLD BANK GROUP

**EUROPEAN BANK FOR RECONSTRUCTION AND DEVELOPMENT (EBRD)
BANQUE EUROPEENNE POUR LA RECONSTRUCTION ET LE DEVELOPPEMENT (BERD)**

Ms Allison SMITH
Principal, Project Integrity, Office of the Chief Compliance Officer
The European Bank for Reconstruction and Development

**GIFCS – GROUP OF INTERNATIONAL FINANCE CENTRE SUPERVISORS
GSCFI - GROUPE DE SUPERVISEURS DE CENTRES FINANCIERS INTERNATIONAUX**

Mrs Fiona CROCKER
Working Group on Evaluations
Guernsey Financial Services Commission

**EGMONT GROUP of FINANCIAL INTELLIGENCE UNITS /
GROUPE EGMONT DES CELLULES DE RENSEIGNEMENTS FINANCIERS**

Mrs Hennie VERBEEK-KUSTERS
Director, FIU Netherlands

**ORGANISATION FOR SECURITY AND CO-OPERATION IN EUROPE (OSCE) /
ORGANISATION POUR LA SECURITE ET LA COOPERATION EN EUROPE (OSCE)**

**EURASIAN GROUP ON COMBATING MONEY LAUNDERING
AND FINANCING OF TERRORISM (EAG) / GROUPE EURASIE SUR LA LUTTE CONTRE LE
BLANCHIMENT ET LE FINANCEMENT DU TERRORISME (EAG)**

Mr Vladimir NECHAEV
Working Group on Evaluations
EAG Executive Secretary

Scientific Experts / Experts Scientifiques

Professor William C. GILMORE
Co-Chair of the Working Group on Evaluations
Professor of International Criminal Law, Faculty of Law, University of Edinburgh, UK

Mr John RINGGUTH
Working Group on Evaluations
United Kingdom

Mr Philipp RÖSER
Working Group on Evaluations
Executive Office, Legal/International Affairs, Financial Market Authority, Liechtenstein

Mr Andrew STRIJKER
Working Group on Evaluations
European Commission, Task Force for Greece
Cluster Coordinator Anti Money Laundering and Anti-Corruption, Brussels

Mr Boudewijn VERHELST
Working Group on Evaluations
Deputy Director CTIF-CFI, Scientific Expert Law Enforcement, Attorney General, Belgium

Secretariat of the Council of Europe /

Secretariat du Conseil de l'Europe

Mrs Gabriella BATTAINI-DRAGONI

**DEPUTY SECRETARY GENERAL OF THE COUNCIL OF EUROPE / SECRETAIRE GENERALE
ADJOINTE DU CONSEIL DE L'EUROPE**

Mr Matthias KLOTH

EXECUTIVE SECRETARY TO MONEYVAL / SECRÉTAIRE EXÉCUTIF DE MONEYVAL

Mr Lado LALICIC, Head of Unit 1 - AML/CFT Monitoring Unit, Typologies & Conference of the Parties to
CETS n°198 - MONEYVAL

Mr Michael STELLINI, Head of Unit 2 - AML/CFT Monitoring and Training Unit - MONEYVAL

Mr Andrey FROLOV, Administrator, MONEYVAL

Ms Astghik KARAMANUKYAN, Administrator, MONEYVAL

Ms Veronika METS, Administrator, MONEYVAL

Mr Mehmed YERLIKAYA, Administrator, MONEYVAL

Ms Katerina PSCHEROVA, Programme Assistant, MONEYVAL,

Ms Suzanna VAN ES, Programme Assistant, MONEYVAL

Mr Hasan DOYDUK, Administrative Assistant

Mrs Odile GEBHARTH, Administrative Assistant

Ms Monica PETROVICI, Web Assistant

Mrs Danielida WEBER, Administrative Assistant

Mr Alexandre DESCHAMP, trainee

Interpreters / Interprètes

Ms Sally BAILEY-RAVET

Ms Chloé CHENETIER

Mr Grégoire DEVICTOR

Ms Julia TANNER